



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DOSSIER DE PRESSE

# Pose de barrages anti-sargasses en 2023

L'action de l'État dans le cadre de la **lutte contre les sargasses** comprend actuellement **trois axes** :

- L'action préventive (prévention des échouements et veille sanitaire liée aux émanations de sulfure d'hydrogène d'H<sub>2</sub>S et d'ammoniac NH<sub>3</sub>) ;
- La réponse opérationnelle liée à la collecte des sargasses et l'installation de barrages déviants ;
- La gouvernance autour de la co-construction d'un service public de gestion des sargasses.

À ce titre, l'État a consacré, en 2023, près de **6,5 millions d'euros** :

- Renouvellement de capteurs pour mesurer les émissions en sulfure d'hydrogène et en ammoniac ;
- Financement de trois barrages ;
- Subvention des communes pour la collecte.

Au regard de l'urgence sanitaire, **l'État assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des trois barrages mis en place cette année** : acquisition, pose, entretien, exploitation et formation du personnel à la gestion des barrages pour lutter contre l'échouement massif de sargasses sur les côtes de la Guadeloupe.

Un premier barrage, sous la conduite de la direction de la mer, a été posé dans la baie de Pompierre à **Terre-de-Haut**, avec le concours de l'armement des phares et balises et du pôle national d'expertise POLMAR. En absence de site de stockage de sargasses, ce projet expérimental répondait à l'arrivée massive de sargasses sur ces côtes. La tempête Bret, avec une houle de plus de deux mètres cinquante en moyenne associée aux forts courants, a eu raison du barrage. Il a néanmoins permis de **dévier 60% des algues** du site de Pompierre durant son exploitation.

Par ailleurs, un marché public a été publié du 11 au 26 avril 2023 pour l'acquisition de barrage, la pose, l'entretien, l'exploitation et la formation du personnel à la gestion des barrages pour lutter contre les sargasses sur une période de 12 mois à **Petit-bourg** et à **Capesterre de Marie-Galante**. Ce marché se compose d'une tranche ferme (acquisition, pose et entretien de barrage) et d'une tranche optionnelle (formation du personnel communal) de deux lots chacun.

La **collecte des sargasses reste à la charge des collectivités** notamment concernant les moyens à mettre en œuvre selon les modes de gestion arrêtés. Elles peuvent solliciter une prise en charge par l'État qui est appréciée, au cas par cas, en fonction de la situation de la collectivité et dans la limite des crédits évoqués.



# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

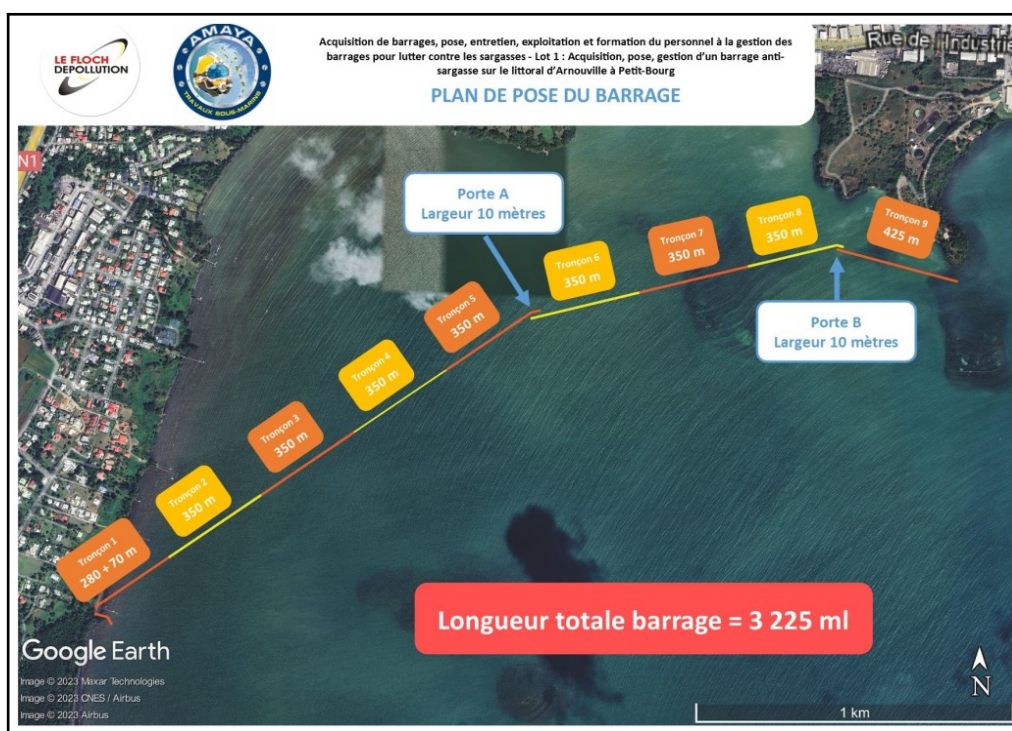
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DÉTAILS DES PROJETS DE POSE BARRAGES

### Petit-bourg : Site d'Arnouville

- Fourniture et pose des barrages

Pour la pose de barrage à Petit-Bourg (Lot 1), le marché a été notifié le 16 mai 2023 au prestataire LE FLOCH DÉPOLLUTION. La longueur de ce barrage est de 3 225 mètres linéaires.







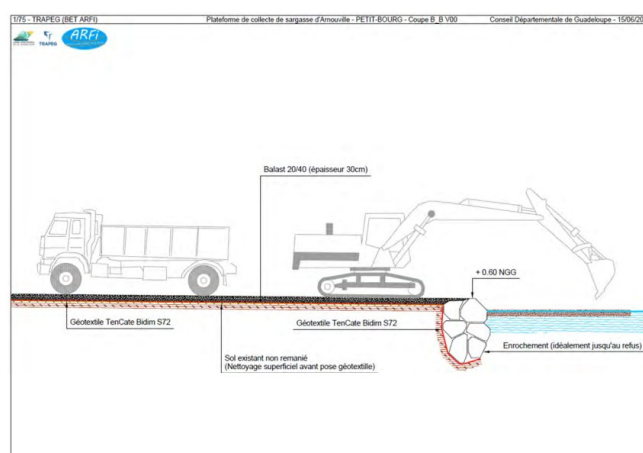
# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Au cours de la première moitié du mois d'août, **400 mètres linéaires de barrage ont été posés** par le prestataire tandis que la **finalisation des travaux est attendue pour le mois de novembre 2023**.

- Aménagement d'une zone de collecte

En parallèle de la pose du barrage, une **zone de collecte va être aménagée**, sur un terrain du Conservatoire du littoral, par le Conseil départemental en lien avec la commune de Petit-Bourg. Les travaux doivent être réalisés au cours du mois de septembre.



## Capesterre de Marie-galante : Boulevard Maritime et Petite-anse

- Fourniture et pose des barrages

Pour la pose de barrage à Capesterre de Marie-Galante (Lot 2), le marché a été notifié le 16 mai 2023 au prestataire FILET DROM. **La longueur de ce barrage est, respectivement de 300 et 400 mètres linéaires**.





## PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Au cours de la semaine du 14 août, le **barrage expérimental de 300 mètres linéaire a été posé.**

Après 48 h de fonctionnement, les constats ont été les suivants :

- Déviation de plus de la moitié des algues avec toutefois un report sur la base nautique et sur la plage de la Feuillère ;
- Passage d'une partie des algues au point de jonction entre le barrage et le boulevard maritime, avec pour incidence une accumulation en fond de baie.

En conséquence, une **action corrective** a été menée au cours de la semaine suivante :

- Allongement de 400 mètres du projet initial avec pour objectif d'effectuer une protection complète du bourg et de dévier les algues vers le large dans le sens du courant sortant.

### Terre-de-Haut : Pompierre

- Fourniture et pose des barrages

Le barrage de type « POLMAR », d'un montant de 200 000 euros, avait été installé le 4 mai 2023 par la Direction de la mer. L'installation avait mobilisé 4 navires et 24 agents.

- Description du barrage
  - Nombre de tronçons : 3
  - Dimensions : 350 mètres linéaire
  - Origine : Stock POLMAR
  - Destination : Lutte contre les pollutions par hydrocarbures
- Suivi par les services de la Direction de la Mer

### Autres projets

- Bovis – Roujol à Petit-Bourg

La commune a bénéficié d'étude de courantologie et de financement pour l'acquisition de barrage et de matériel de collecte en proche-côtier. Le marché devra être publié vers la fin du mois de septembre.

- Grande-anse à Terre-de-Bas

La Ville de Terre-de-Bas manifeste une volonté forte de pose de barrage sur Grande-Anse. Au regard des contraintes de courantologies, un projet d'envergure devra être étudié à partir de septembre.

- Projets privés

La cellule PULSAR est également destinataire de projets de barrages privés. Les services de l'État se tiennent naturellement à disposition des demandeurs pour accompagner au mieux ces initiatives. Les collectivités devront néanmoins accorder une attention particulière à ces dernières pour veiller à la mise en cohérence de l'ensemble des projets sur leurs territoires.